



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 juillet 2018
Français
Original : anglais

Seconde session ordinaire de 2018
4-7 septembre 2018, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Namibie
(2019-2023)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Namibie (2019-2023)	13



I. Considérations générales

1. Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), la Namibie est l'un des pays du continent où le taux de pauvreté a diminué le plus rapidement. Ce dernier est passé de 28,7 % (2009-2010) à 17,4 % (2015-2016)¹, principalement en raison d'une stabilité politique durable, d'une gestion macroéconomique solide et d'un engagement public en faveur des programmes de protection sociale. Cette démocratie constitutionnelle multipartite figure parmi les 10 pays les plus pacifiques d'Afrique subsaharienne². Entre 2012 et 2015, la croissance économique se situait en moyenne autour de 5,78 %³, grâce à l'essor des industries extractives et de la croissance de l'activité touristique. Elle a toutefois chuté à 1,1 % entre 2016 et 2017. Avec un indice de développement humain de 0,640, la Namibie affiche un meilleur résultat que les pays à développement humain moyen (0,631) et que les pays d'Afrique subsaharienne, dont la moyenne avoisine 0,523⁴.

2. La Namibie est classée cinquième sur 54 pays africains dans l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique pour l'année 2016. Selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, la Namibie était le cinquième pays d'Afrique subsaharienne le moins corrompu en 2017. En 2016, elle occupait la première place du Classement mondial de la liberté de la presse. Si le pays peut s'appuyer sur des bases solides, il doit toutefois faire face à certains problèmes récurrents en matière de développement. Il demeure l'un des pays les plus inégalitaires du monde, avec un coefficient de Gini de 0.560⁵. Classée à la 108^e place sur 159 pays dans l'Indice d'inégalité entre les sexes, avec un indice de 0,474⁶, la Namibie affiche un taux d'inégalité des sexes élevé. Au total, 55 % de sa population a accès aux installations sanitaires améliorées, soit le taux le plus faible enregistré si l'on compare la Namibie à d'autres pays à revenus intermédiaires (tranche supérieure) ; seuls 48 % des Namibiens ont accès à l'électricité (principalement dans les villes)⁷.

3. La forte croissance économique observée depuis l'indépendance n'a pas abouti à la création d'emploi attendue et n'a pas profité à tous. Entre 2014 et 2016, le taux de chômage est passé de 27,9 % à 34 %, atteignant même 43,4 % chez les jeunes⁸, 39 % chez les personnes handicapées⁹ et 38,3 % chez les femmes (contre 29,8 % chez les hommes)¹⁰. La pauvreté est concentrée dans les zones rurales¹¹, où le taux de chômage (39,2 %) est plus élevé que dans les villes (30,3 %)¹². La Namibie est l'un des pays les plus arides d'Afrique subsaharienne. Le climat est très variable en raison de l'imprévisibilité des précipitations, ce qui se traduit par un écosystème fragile et

¹ Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie, Namibia Statistics Agency (Agence namibienne de statistique), 2009-2010 et 2015-2016.

² Indice mondial de la paix, 2017.

³ Comptabilité nationale, 2016.

⁴ Rapport sur le développement humain, PNUD, 2016.

⁵ Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie, Namibia Statistics Agency (agence namibienne de statistique) 2015-2016.

⁶ Rapport sur le développement humain, PNUD, 2016.

⁷ Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie, Namibia Statistics Agency (agence namibienne de statistique) 2015-2016.

⁸ Enquête sur la population active en Namibie, Namibia Statistics Agency (Agence namibienne de statistique), 2016.

⁹ Rapport sur le recensement du handicap, 2011.

¹⁰ Enquête sur la population active en Namibie, Namibia Statistics Agency (Agence namibienne de statistique), 2016.

¹¹ 25,1 % dans les zones rurales ; Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie, Namibia Statistics Agency (Agence namibienne de statistique) 2018.

¹² Ibid.

vulnérable aux chocs¹³. Le nord du pays est confronté à une sécheresse permanente et à inondations récurrentes, tandis que les régions du centre, du sud-ouest et de l'est sont touchées par la désertification. Des feux de forêts sont enregistrés dans l'ensemble du pays, et on observe également des épidémies sporadiques (comme le choléra et l'hépatite E).

4. Les populations locales ne sont pas dotées des capacités adéquates pour s'adapter aux chocs naturels et économiques, tels que la fluctuation des prix des produits de base et le chômage, ce qui a réduit leur accès aux biens et aux services essentiels. Bien souvent, les ressources allouées aux priorités en matière de développement humain sont ainsi réaffectées aux interventions en cas de catastrophe. Entre 2016 et 2017, 27,8 % de la population se trouvait en situation d'insécurité alimentaire, qui touchait avant tout les populations rurales, les femmes et les petits exploitants agricoles¹⁴. La Namibie est un petit pays dont l'économie, ouverte sur l'extérieur et tributaire des industries extractives et de ses partenaires commerciaux, a affiché une faible croissance (1,1 %) entre 2016 et 2017, alors même qu'on enregistrerait un ralentissement mondial de l'économie¹⁵. Le Gouvernement a pris des mesures d'austérité pour enrayer le niveau de la dette publique, qui atteignait 46,9 % du produit intérieur brut en 2017 – bien au-dessus de la limite de 35 %¹⁶. En 2017, la Namibie a lancé son cinquième plan national de développement, auquel elle a intégré les objectifs de développement durable, sous le thème « Working together towards prosperity » (collaborer pour atteindre la prospérité). Ce plan s'articule autour de quatre piliers : la progression économique, la transformation sociale, la viabilité environnementale et la bonne gouvernance. Il vise à accélérer l'élimination de la pauvreté et la diminution des inégalités, pour parvenir à une croissance sans exclusive, durable et équitable.

5. La Namibie occupe le cent onzième rang sur 157 pays eu égard à l'exécution globale des objectifs de développement durable¹⁷. Le pays doit ainsi progresser plus rapidement dans la réalisation des 17 objectifs, de manière à pallier le degré élevé d'inégalité et à supprimer les schémas d'exclusion, qui contribuent à perpétuer cette fracture¹⁸. La centralisation de la prise de décisions, le manque de données pertinentes et la participation insuffisante des Namibiens ont entravé la prestation de services¹⁹. Le manque de capacités des institutions de contrôle, des dispositifs d'application du principe de responsabilité et des politiques a contribué à faire naître un sentiment de corruption rampante²⁰. La Namibie a ratifié la plupart des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et dispose d'un cadre juridique solide en la matière, mais la mise en œuvre et la présentation de rapports à ce sujet demeurent insuffisantes. Dans le cadre de l'examen périodique universel, il a été recommandé d'améliorer la législation et les mécanismes visant à suivre la mise en œuvre et la vérification des examens, en accordant une attention particulière à la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ne l'ont pas encore été.

6. La Namibie fait partie des meilleurs pays d'Afrique en matière de conservation : 44 % de ses terres font l'objet de mesures de gestion aux fins de la conservation. En outre, la participation de la population locale à la gestion des ressources naturelles a

¹³ Les précipitations annuelles ont atteint 209,98 mm en 2016 ; Portail de connaissances sur les changements climatiques, Groupe de la Banque mondiale.

¹⁴ Résultats du comité d'évaluation de la vulnérabilité concernant la Namibie, 2016.

¹⁵ Comptes nationaux annuels, 2016-2017.

¹⁶ Perspectives économiques en Afrique, 2017.

¹⁷ Rapport sur l'indice et les tableaux de bord concernant les objectifs de développement durable, Réseau des solutions pour le développement durable, 2017.

¹⁸ Bilan commun de pays, 2017.

¹⁹ Institute of Public Policy Research (Institut de recherche en politique publique), rapport annuel, 2017.

²⁰ Enquête nationale sur la perception de la corruption, 2016.

permis d'augmenter le nombre d'aires protégées au niveau local, qui sont passées de 66 en 2012 à 92 en 2016²¹, ce qui s'est traduit par la création de 5808 emplois en 2014 et par des recettes d'un montant d'environ 7,7 millions de dollars au profit des populations locales²². Toutefois, l'utilisation d'autres ressources naturelles demeure non durable en raison de la forte demande, de l'expansion des industries extractives et de l'augmentation du volume de déchets et de la pollution dans les zones écologiquement fragiles. Le commerce illicite d'espèces sauvages et les conflits entre ces dernières et l'homme causent de plus en plus de difficultés. La faiblesse des capacités institutionnelles et le manque de coordination entre les institutions, illustrés par l'insuffisance de la mise en œuvre et de l'application des lois, ainsi que par l'application limitée des réglementations environnementales, continuent de poser de graves problèmes. En ville, environ 20 % des ménages cuisinent au feu de bois et 50 % utilisent quotidiennement de la biomasse d'origine forestière comme énergie thermique, contribuant ainsi à la pollution de l'air et à la déforestation. Il est nécessaire de diversifier les sources d'énergies renouvelables (biomasse et énergie solaire, éolienne et hydraulique) pour améliorer l'utilisation domestique et économique de l'énergie.

7. Une meilleure harmonisation des politiques environnementales, notamment par la collecte de données crédibles, permettra d'assurer une gestion durable des ressources naturelles. La majorité de la population vit en milieu rural et est vulnérable aux chocs économiques et climatiques, c'est pourquoi il faut renforcer la résilience et améliorer les services écosystémiques. L'économie est excessivement tributaire des industries extractives et les fonds investis dans les activités de diversification économique sont insuffisants. Le manque d'investissement en matière de formation technique et professionnelle a abouti à un déséquilibre entre les emplois existants et les compétences disponibles. Par conséquent, le taux élevé de chômage s'est enraciné, touchant particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes marginalisés. Les capacités de mise en œuvre de stratégies de croissance sans exclusive sont trop faibles pour que des activités génératrices de revenus en faveur des pauvres et des activités de subsistance soient menées.

8. Dans le cadre de l'évaluation du programme de pays, qui a été effectuée de manière indépendante en 2017, il a été observé que le PNUD était parvenu à contribuer au développement de la Namibie, à l'appui apporté en matière d'élaboration de politiques, à la planification stratégique et à l'action de proximité, tout particulièrement eu égard à la mise en place d'un environnement durable²³. Il a également été noté que le programme de pays avait permis de créer une base solide pour la prise en compte de la problématique femmes-hommes, notamment en contribuant à créer les conditions propices à la défense de l'égalité des sexes, à l'appui du programme national sur la question, et en effectuant des interventions visant à mettre en place des projets sur le même thème à l'échelle locale²⁴. La Namibie a élaboré un document d'orientation et une liste récapitulative pour aider les partenaires de réalisation à établir correctement un budget tenant compte de la problématique femmes-hommes. Cependant, dans le cadre de l'évaluation indépendante, il a été noté que la mise en place d'un programme plus ciblé permettrait à ce dernier d'être plus efficace et plus durable, tout en parvenant à un meilleur équilibre entre la planification et l'appui à la mise en œuvre dudit programme. Les partenariats stratégiques permettront d'optimiser les ressources et de maximiser les résultats, notamment ceux noués avec la société civile et les milieux universitaires.

²¹ Cinquième plan national de développement.

²² Ibid.

²³ Évaluation indépendante du programme de pays, PNUD, 2017.

²⁴ Ibid.

9. Dans l'enquête sur les partenariats de 2017, il a été recommandé au PNUD de tirer parti de ses avantages comparatifs au cours des cinq prochaines années, en mettant l'accent sur les conseils pratiques, de manière à favoriser le développement durable, et sur la gestion des ressources naturelles, en renforçant la participation de la population, tout en veillant au respect des droits de l'homme²⁵ et de l'égalité des sexes²⁶. Tirant parti de ses avantages comparatifs dans le domaine des changements climatiques, le PNUD a mobilisé des ressources²⁷ par le truchement de partenariats dits « intelligents » avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la Yahoo Japan Corporation. La capacité du PNUD d'appuyer le contrôle des achats et des services administratifs a fait de lui un partenaire privilégié du Gouvernement dans la mise en œuvre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme²⁸ et des travaux entrepris en faveur de l'égalité des sexes; son pouvoir de mobilisation a abouti à la mise en place d'un partenariat solide avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) Le PNUD a noué des partenariats avec les milieux universitaires pour renforcer sa contribution comme chef de file en matière de réflexion. Il étudie actuellement la mise en place de partenariats avec la Development Bank of Southern Africa, la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Agence allemande de coopération pour le développement, destinés à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable²⁹.

10. Ce programme de pays s'appuie sur les investissements passés du PNUD et est guidé par le plan stratégique pour la période 2018-2021. Compte tenu des avantages comparatifs du PNUD en matière de conseils pratiques et de renforcement des capacités, le programme de pays s'articule autour de trois axes : la diversification de l'emploi en faveur des pauvres; un environnement et une résilience durables ; et une gouvernance sans exclusive destinée à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, enclencher une croissance verte qui profite à tous, et mettre en place des institutions responsables chargées d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités. En s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience, le PNUD élaborera son programme en veillant tout particulièrement à ce qu'il soit plus efficace et plus durable. Il adoptera une méthode intégrée pour renforcer la décentralisation des structures dédiées à la participation citoyenne, de manière à améliorer la prise de décisions et la prestation de services. Il s'attachera en outre à mettre en place des formations professionnelles et des stratégies de croissance sans exclusive, en vue d'améliorer la résilience.

11. Fondé sur le principe consistant à ne laisser personne de côté, le programme de pays visera tout particulièrement les groupes les plus vulnérables et marginalisés. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales en matière de collecte de données ventilées, de recherche et d'innovation, qui sera effectué par le truchement de partenariats avec l'Agence namibienne de statistique, les membres de la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé. Le PNUD contribuera à la mise en place d'une plateforme intégrée destinée à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, en s'assurant que ses conseils pratiques soient harmonisés avec les mesures de mise en œuvre et de renforcement des capacités établies par les partenaires nationaux. Conscient que la Namibie est un pays à revenu intermédiaire

²⁵ Notamment les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies.

²⁶ Bilan commun de pays, 2017.

²⁷ Ibid.

²⁸ Descriptif de projet du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

²⁹ Il s'agit de partenariats exprès fondés sur des discussions menées dans le pays et portant sur l'accès au financement de l'action climatique, la promotion des énergies renouvelables, le renforcement des écosystèmes et la résilience climatique.

(tranche supérieure), le PNUD facilitera la transition entre « l’octroi de fonds » et le « financement », notamment en renforçant les partenariats et la coopération Sud-Sud, de manière à mettre en place un cadre de financement national intégré. Les partenariats seront principalement noués avec des institutions financières internationales, des entités nationales accréditées auprès du Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l’adaptation. Les possibilités de partenariat avec le secteur privé et les milieux universitaires seront également étudiées³⁰.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le programme de pays s’appuie sur le Programme de développement durable à l’horizon 2030, les traités internationaux et régionaux, des accords tels que l’Agenda 2063 de l’Union africaine, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d’action d’Addis-Abeba, l’Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi que d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et instruments relatifs aux droits de l’homme. Dans le cadre du programme de pays, ces instruments et engagements seront intégrés dans les politiques nationales et un appui sera fourni aux priorités nationales énoncées dans le cinquième plan national de développement et le programme pour la redistribution des richesses et l’élimination de la pauvreté³¹. Afin de lutter contre la pauvreté, l’inégalité et la vulnérabilité, trois phénomènes de longue date, notamment dans les zones rurales, le programme s’appuiera sur trois axes complémentaires et intégrés : a) la diversification de l’emploi, des revenus en faveur des pauvres et des moyens de subsistance durables pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations marginalisées (solutions 1 et 6 du plan stratégique); b) une gestion durable de l’environnement et un renforcement de la résilience aux chocs et aux crises (solutions 3,4, 5 et 6 du plan stratégique); (c) une gouvernance efficace, responsable et sans exclusive, qui promeut la participation citoyenne et veille au respect des droits de l’homme et de l’état de droit³² (solutions 2 et 6 du plan stratégique).

13. La mise en place d’une bonne gouvernance, fondée sur les données, l’égalité des sexes et la durabilité, passera par ces trois axes, qui établissent une approche intégrée aux fins du renforcement de la décentralisation des structures et des systèmes de gouvernance locale, ainsi que de l’amélioration de la participation citoyenne à la prise de décisions, l’objectif étant de garantir la mise en place de stratégies de croissance qui profitent à tous. Pour combler les lacunes en matière d’informations et de données, ainsi que pour renforcer la transparence, des solutions innovantes seront examinées en vue de la production et de l’analyse de données ventilées, notamment sur le handicap, qui seront fondées sur une approche basée sur les droits, avec le concours du Bureau du Médiateur et de l’Agence namibienne de statistique. Le programme sera axé sur les femmes et les jeunes en situation de pauvreté, les groupes marginalisés et les personnes handicapées, tout particulièrement dans les zones où la diversité biologique est grande, les zones sensibles ou sujettes à des catastrophes naturelles (Kavango-Est, Kavango-Ouest, Ohangwena, Omusati, Oshana, Oshikoto et Zambèze) et les couloirs biologiques (zone de conservation transfrontalière du Kavango-Zambèze, parc transfrontalier du Ai-Ais Richtersveld et parc national de

³⁰ Notamment avec les entités suivantes : Namibia Chamber of Commerce Industry (Chambre de commerce et d’industrie namibienne), Emerging Tourism Enterprises Association (association des nouvelles entreprises du tourisme), University of Namibia (Université de la Namibie), University of Science and Technology (Université namibienne de sciences et de technologie) et International University of Management (Université internationale de gestion).

³¹ Bilan commun de pays, 2017.

³² Parmi les populations marginalisées, on trouve notamment les San, les Ovatwa et les Ovahimba.

Skeleton Coast), où il est nécessaire de renforcer la résilience aux chocs et l'accès à l'emploi, à l'eau et à une énergie propre.

Une croissance durable, verte et sans exclusive

Diversification de l'emploi, revenus en faveur des pauvres, et moyens de subsistance durables pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations marginalisées

14. S'appuyant sur le soutien qu'il a fourni à l'élaboration du programme pour la redistribution des richesses et l'élimination de la pauvreté, le PNUD s'attachera à renforcer les cadres institutionnels aux fins de l'élaboration de stratégies de croissance sans exclusive. Il mettra en place des modèles de fonctionnement entrepreneurial et durable, composés d'un ensemble exhaustif de services et d'activités visant à améliorer l'efficacité des petites et moyennes entreprises, tout en renforçant leur compétitivité et leur rentabilité. Le programme tirera parti de la coopération Sud-Sud grâce à des partenaires tels que la Fondation Empretec et passera par « SSMart », la plateforme d'échange de solutions du PNUD, aux fins de la mise en place d'une réserve d'experts namubiens accrédités au niveau international.

15. En collaboration avec des partenaires nationaux, notamment le secteur privé et les milieux universitaires, le PNUD facilitera la création d'entreprises, de manière à assurer une répartition équitable des revenus chez les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations marginalisées. Pour ce faire, des partenariats seront noués avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation internationale du Travail, en vue d'appuyer la diversification de l'économie, notamment grâce à la coordination de compétences entrepreneuriales localisées, au développement de contenu local et à la mise en place de services d'appui au développement des entreprises. Le PNUD s'attachera à assurer la croissance à long terme du secteur privé et la création d'emplois par le truchement de micro-, petites et moyennes entreprises, notamment en favorisant la coordination entre le Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME et le Ministère de l'élimination de la pauvreté et de la protection sociale. Il fournira des services consultatifs et mènera des travaux de recherche pour trouver de nouvelles stratégies, telles que le versement de subventions correspondant au revenu de base pour les activités menées en faveur des pauvres, de manière à réduire les inégalités.

Gestion durable de l'environnement et amélioration de la résilience aux chocs et aux crises

16. Pour améliorer la résilience économique, sociale et environnementale, il est nécessaire d'investir dans l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Il s'agira avant tout de renforcer la résilience par des mesures d'adaptation et de réduire les risques de catastrophe en renforçant les capacités techniques et fonctionnelles des organes intersectoriels de coordination environnementale. Dans le cadre du renforcement de la mise en œuvre des politiques et des systèmes, le PNUD appuiera l'amélioration des mécanismes nationaux de coordination tels que le conseil consultatif sur le développement durable et la commission parlementaire permanente chargée des questions liées aux ressources naturelles. La gestion des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources naturelles seront traitées en priorité, notamment en renforçant les capacités techniques et institutionnelles des entités nationales et locales. Les activités menées dans le cadre du programme viseront à intégrer les questions liées à l'environnement, à la réduction des risques de catastrophe et aux changements climatiques dans les

politiques, stratégies et programmes de développement aux niveaux national, infranational et sectoriel, et porteront notamment sur les domaines de l'agriculture, de la biodiversité, de l'énergie, du territoire, de l'eau, de l'entrepreneuriat, du commerce et de l'industrialisation. Des activités de transformation, tels que le système de recharge artificiel de l'aquifère de Windhoek et l'approche paysagère intégrée visant à éliminer la pauvreté en Namibie grâce à l'amélioration des moyens de subsistance et de la gouvernance environnementale, seront mises en place, de sorte que les populations pauvres et les groupes marginalisés vivant dans des zones où la biodiversité est grande ou dans des zones sensibles puissent bénéficier des services fournis par les écosystèmes.

17. Les partenaires de développement et les donateurs, notamment le Fonds vert pour le climat et le FEM, appuieront ces deux initiatives. Le PNUD s'attachera à promouvoir la mise en place et l'utilisation efficaces de ressources financières aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Pour faire progresser les initiatives relatives aux changements climatiques et accélérer l'accès du pays au financement de l'action climatique, il appuiera la mise en œuvre de moyens d'action et de cadres nationaux par le truchement de partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, d'acteurs nationaux et de fonds régionaux et internationaux. Il renforcera les capacités d'exécution et de gestion des institutions non gouvernementales et des bénéficiaires du financement de l'action climatique à l'échelle du pays, de manière à répondre aux normes environnementales et sociales internationales. Il collaborera avec l'autorité nationale désignée, et aidera le Gouvernement et les autorités locales à accéder aux financements octroyés par le Fonds vert pour le climat aux fins d'une « énergie durable pour tous », de sorte que chacun puisse accéder à des services énergétiques modernes, multiplier par deux le taux d'amélioration du rendement énergétique et doubler la part des énergies renouvelables dans le budget énergétique du pays. Afin de créer des synergies et de mettre en place un développement intégré, les mécanismes de compensation en faveur de la biodiversité, les investissements sociaux effectués par les entreprises et l'utilisation des normes nationales et internationales en matière d'environnement seront renforcés.

18. Le PNUD promouvra les institutions nationales, régionales et locales et collaborera avec ces dernières pour renforcer les capacités de la justice environnementale et des mécanismes chargés de rendre des comptes, en vue de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il nouera des partenariats avec les milieux universitaires, notamment la faculté de droit de l'Université de Namibie (University of Namibia Faculty of Law) et l'Université d'Oxford (University of Oxford), par le truchement d'échanges universitaires et professionnels. En ce qui concerne la coopération Nord-Sud dans le domaine des technologies d'exploitation des énergies renouvelables, de la recherche, de l'innovation et des systèmes de surveillance intelligents visant à lutter contre le commerce illicite d'espèces sauvages, le PNUD s'appuiera sur des innovations telles que le partenariat avec la Yahoo Japan Corporation. Les nouveaux partenariats Nord-Sud, notamment celui établi avec l'Institut de recherche sur le climat de Potsdam, permettront de mener des travaux de recherche scientifique sur des questions essentielles relatives aux changements climatiques et au développement durable à l'échelle mondiale.

Amélioration de la gouvernance aux fins de la mise en place d'institutions responsables et réactives, et de la participation citoyenne

19. Prévu pour janvier 2021, le prochain examen périodique universel donnera au PNUD de nombreuses occasions de renforcer les capacités du Bureau du Médiateur, de sorte qu'elles correspondent aux exigences générales de l'examen, et

de suivre le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période 2015-2019. Le recours aux données et aux informations factuelles pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions n'a pas encore été intégré en tant que pratique et le manque de données pertinentes aggrave ce problème. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, l'Agence namibienne de statistique, les organisations de la société civile et les milieux universitaires, le PNUD s'attachera en priorité à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux et à appuyer l'amélioration de la coordination de ces derniers, en vue de disposer d'un écosystème de données bien géré et solide. Il appuiera les institutions de contrôle dans le cadre de la refonte des systèmes de données, de manière à puiser des informations essentielles dans les plateformes de données synchronisées du pays. Le PNUD collaborera avec le Cabinet du Premier Ministre dans le cadre de l'innovation et de la réforme du service public, ainsi qu'avec la commission nationale sur la recherche scientifique et la technologie et les milieux universitaires, de manière à trouver des moyens novateurs d'améliorer le caractère inclusif de la prise de décisions et de stimuler ainsi la participation citoyenne.

20. Le PNUD fournira un appui à la mise en place d'une infrastructure et de systèmes de données solides et bien gérés, de manière à promouvoir la transparence et la responsabilité parmi les différentes parties prenantes. En partenariat avec le Millenium Institute de Washington, la Commission namibienne de planification, et l'Agence namibienne de statistique, il s'appuiera sur des outils de modélisation intégrés pour contribuer à planifier l'exécution des objectifs de développement durable, en se fondant sur des données factuelles³³. Cela aidera le Gouvernement et les milieux universitaires à mettre en place de tels outils à l'avenir. Quatre produits interdépendants permettront de réunir les éléments nécessaires à l'amélioration de la responsabilité des institutions, de la transparence et de la participation citoyenne.

21. Les activités menées par le PNUD permettront de : a) tirer parti de solutions novatrices pour que les citoyens s'impliquent davantage dans la production de données en temps réel et améliorer ainsi la participation de la population, la prise de décisions et la prestation de services publics; b) redoubler d'efforts afin de permettre aux institutions publiques aux niveaux national et régional d'assurer des fonctions essentielles en vue d'améliorer l'application du principe de responsabilité, leur participation et leur représentation³⁴; c) rationaliser les cadres et les mécanismes de dialogue mis en œuvre pour assurer la participation efficace et transparente de la société civile à la poursuite du développement national; d) soutenir l'innovation à tous les niveaux pour assurer un accès équitable aux services publics.

III. Administration du programme et gestion des risques

22. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège des activités qu'ils mènent est définie dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations ainsi que dans le dispositif de contrôle interne. Le programme sera exécuté sur le plan national. Les projets y relatifs

³³ Des données seront également recueillies à partir de séries de questionnaires établies par le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités approuvées par le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies.

³⁴ Notamment la Commission de lutte contre la corruption, le Parlement, le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de la justice et la Commission pour l'environnement.

seront mis en œuvre de la manière la plus appropriée qui soit, l'objectif étant de garantir des résultats efficaces et durables au niveau national. Dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, des macro et microévaluations seront utilisées, à la fois par le système des Nations Unies et les organismes nationaux, en tant que stratégie d'atténuation des risques et mesure de renforcement des capacités, de manière à renforcer l'appropriation des résultats par le pays et la pérennité de ces derniers. Le programme sera exécuté directement, selon que de besoin, de sorte qu'il soit mené dans les délais et de façon pertinente, et que le PNUD en conserve la responsabilité, même dans les situations programmatiques complexes et conformément aux demandes formulées par les partenaires. En fonction de la demande de mise en place et de prestation de services, le PNUD fournira un appui aux partenaires d'exécution nationaux, aux représentants de la société civile et aux milieux universitaires, de manière à combler les lacunes immédiates en matière de moyens, tout en veillant à ce que les mesures de renforcement des capacités aient un effet à long terme et qu'elles perdurent bien au-delà du programme de pays.

23. Compte tenu de la récurrence des situations d'urgence dans le pays, des procédures accélérées seront mises en place pour intervenir rapidement en cas de situation de crise³⁵, et notamment pour répondre aux nouvelles demandes d'appui adressées au PNUD. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, toutes les dépenses afférentes à l'exécution des projets doivent être directement imputées aux projets concernés. Les activités seront modulées à la hausse ou à la baisse selon les ressources disponibles. Durant la mise en œuvre du programme, le PNUD examinera les diverses structures et procédures pour s'assurer qu'elles sont adaptées aux objectifs fixés et suffisamment souples pour s'adapter à d'éventuelles évolutions, aux réformes des Nations Unies et au plan stratégique pour la période 2018-2021. Le PNUD veillera à ce que le bureau de pays soit doté des ressources humaines, des structures et des systèmes de gestion adéquats pour mettre en œuvre le programme de pays. Les activités de formation, la mise en place de programmes détaillés et les échanges permettront de fournir aux membres du personnel les moyens techniques et opérationnels nécessaires, ainsi que de les former.

24. Le bureau de pays continuera de tirer parti des centres de services mondiaux et régionaux du PNUD pour répondre à ses besoins stratégiques en matière de capacités, tout en renforçant les moyens des entités nationales chargées de la mise en œuvre du programme, de manière à améliorer l'exécution de ce dernier. Le PNUD a identifié quatre risques relatifs au programme proposé : a) l'insuffisance de ressources humaines et financières ; b) des inégalités croisées de longue date ; c) une capacité d'absorption limitée ; d) des catastrophes naturelles (principalement des sécheresses)³⁶. Pour lutter contre ces risques, il collaborera avec les parties prenantes du pays dans le cadre de la préparation des programmes et des projets, aux fins de l'élaboration d'un plan détaillé destiné à limiter les risques et à permettre aux responsables namibiens de s'approprier davantage le programme. Le plan détaillé visera à tenir compte des éléments suivants: a) mettre en place des partenariats stratégiques aux fins de la mobilisation des ressources, notamment du partage des coûts publics, avec le Fonds vert pour le climat, des fondations, le secteur privé et des donateurs non traditionnels; b) accorder une attention particulière aux groupes marginalisés; c) renforcer les capacités institutionnelles des mécanismes de contrôle, notamment grâce à la participation citoyenne, de manière à tenir les institutions publiques responsables de la prestation de services; d) réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience au titre du programme pour l'environnement et compte tenu du

³⁵ Notamment en cas de sécheresse, d'inondations et d'épidémies.

³⁶ Indice de gestion des risques, 2018.

soutien apporté par l'ONU à la direction de la gestion des risques de catastrophe, qui relève du Cabinet du Premier Ministre.

25. Le bureau de pays adoptera et respectera les nouvelles normes sociales et environnementales d'assurance de la qualité du PNUD. Des procédures accélérées seront adoptées pour fournir les moyens de réagir en temps voulu aux situations de crise et d'urgence. Il s'agira notamment d'améliorer le système public d'alerte précoce, en collaboration avec le groupe de coordonnateurs de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies. Les risques liés au programme seront contrôlés tous les six mois dans le cadre de l'examen du programme, et ceux liés aux projets feront l'objet d'un suivi sur une base trimestrielle. En tirant parti des capacités de son centre de services régional, le PNUD améliorera sa communication et donnera plus de visibilité à ses activités. Il étudiera les mécanismes de financement novateurs, y compris le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, et adoptera une approche plus concertée avec les communautés économiques régionales³⁷. Le PNUD renforcera ses contributions en nature et les échanges techniques en renforçant la coopération Sud-Sud, et encouragera les gouvernements à contribuer au programme.

IV. Suivi et évaluation

26. La gestion axée sur les résultats sera la clef de l'appui du PNUD. Dans le cadre de ce programme de pays, le PNUD investira dans un système de suivi et d'évaluation solide. Ses activités et ses indicateurs sont harmonisés avec les priorités du pays énoncées dans le cinquième plan national de développement, le Cadre de partenariat des Nations Unies pour la période 2019-2023, le Plan stratégique pour la période 2018-2021, le document intitulé « Vision 2030 » (les ambitions de la Namibie à l'horizon 2030), et les objectifs de développement durable. Dans la mesure du possible, le PNUD utilisera les systèmes de surveillance nationaux, y compris les enquêtes et les recensements effectués par l'Agence nationale de statistique, en vue de suivre la contribution qu'il a apportée aux résultats obtenus dans le pays. Les indicateurs relatifs à la bonne gouvernance à l'échelle internationale et à la participation régionale seront utilisés à l'échelle mondiale. En partenariat avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement,³⁸ le PNUD mettra à jour le système de suivi et d'évaluation électroniques de l'Agence namibienne de statistique, en vue de suivre la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre d'un programme commun des Nations Unies, le PNUD appuiera la mise en œuvre du plan stratégique de l'Agence pour la période 2017-2018 et 2021-2022.

27. La collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, lieu, âge, type de handicap et statut socioéconomique sont fondamentales pour planifier les programmes de lutte contre l'exclusion. Le PNUD collaborera avec les milieux universitaires, les instituts de recherche, la société civile et des groupes de réflexion locaux et mondiaux, en vue de recueillir et d'analyser des données socioéconomiques et de fournir ainsi des données factuelles aux fins de l'élaboration de politiques. En collaboration avec le Bureau du Médiateur, il contribuera au renforcement des systèmes de données et d'informations, notamment en améliorant la qualité des données, de l'analyse et de l'utilisation desdites données, pour suivre les progrès accomplis dans le cadre du cinquième plan national de développement, des objectifs

³⁷ Telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union douanière d'Afrique australe.

³⁸ Notamment le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme mondial alimentaire (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

de développement durable, du Cadre de partenariat des Nations Unies, du programme de pays, et des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

28. Le Cadre de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique servira de référence pour la mise en place des indicateurs de l'exécution des produits, et sera complété par d'autres éléments, selon que de besoin. Le PNUD codifiera la Namibie en tant que « bonne pratique », dans le système SSMart pour les objectifs de développement durable. Le système de suivi des résultats du PNUD sera aligné sur le mécanisme du Cadre de partenariat stratégique des Nations Unies. Le Comité directeur du programme suivra les résultats obtenus chaque année. Quant aux projets, leur état d'avancement sera suivi de façon régulière, dans la mesure du possible, par les comités directeurs chargés des projets. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée, et une évaluation finale aura lieu au cours du dernier trimestre de la quatrième année de mise en œuvre.

29. Les évaluations seront sélectionnées, planifiées et conduites de façon à mesurer les progrès et les résultats, et à permettre, dans une optique d'apprentissage et de responsabilisation, la prise de décisions éclairées au cas où des ajustements se révéleraient nécessaires pendant la phase d'exécution. Des marqueurs égalité femmes-hommes seront utilisés pour suivre les budgets et les dépenses relatifs aux descriptifs de programme de pays de manière à améliorer la planification et l'allocation des ressources en matière d'égalité des sexes. Le PNUD mettra en œuvre le système d'assurance de la qualité des projets et renforcera les capacités nécessaires à un suivi et une évaluation tenant compte de la problématique femmes-hommes. Il attribuera au moins 1 % de son budget-programme à la collecte des données, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation du programme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Namibie (2019-2023)

Priorité ou objectif du pays : Pilier 1 Progression économique (cinquième plan national de développement)

Réalisation 1.1 énoncée dans le Cadre de partenariat stratégique des Nations Unies (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2023, les institutions intensifieront leurs efforts pour mettre en œuvre des politiques destinées à ce que les groupes vulnérables bénéficient d'un développement qui profite à tous et à réduire la pauvreté au sein de ces groupes.

Objectifs de développement durable 1, 5, 8, 9 et 10

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Indicateurs de réalisation du Cadre de partenariat, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs ³⁹	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>1.1 Taux de pauvreté selon le sexe du chef de famille</p> <p>Niveau de référence : 19,2 % (F), 15,8 % (H) (2016)</p> <p>Niveau cible : 10 % (2022)</p>	<p>Sources : enquête sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie, cinquième plan national de développement</p> <p>Fréquence de la collecte : tous les cinq ans</p>	<p>Produit 1.1. Des mesures innovantes ont été mises en place pour renforcer l'autonomisation des personnes vulnérables ou défavorisées (les femmes, les jeunes, les personnes handicapées) et des groupes marginalisés et accroître la participation de ces derniers dans les mécanismes de développement économique (Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME)</p> <p>Indicateur 1.1.1. Nombre de programmes d'entrepreneuriat, mis en place ou opérationnels, ciblant les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les autres groupes marginalisés</p> <p>Niveau de référence : 0 (2017)</p> <p>Niveau cible : 4 (2023)</p> <p>Source : rapports de suivi</p>	<p>Ministère de l'élimination de la pauvreté et de la protection sociale ;</p> <p>Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME ;</p> <p>Ministère des finances ;</p> <p>Ministère de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'innovation ; Agence allemande de coopération pour le développement ;</p> <p>Agence finlandaise de coopération ;</p> <p>Chambre namibienne de commerce et d'industrie ;</p> <p>University of Namibia (Université de Namibie) ;</p> <p>Namibia University of Science and Technology (Université namibienne de sciences et de technologie) ;</p> <p>International University of Management</p>	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 3 689</p>
<p>1.2 Taux de chômage chez les jeunes, par sexe</p> <p>Niveau de référence : 49,2 % (F), 37,5 % (H) (2016)</p> <p>Niveau cible : 24,2 % (2022)</p>	<p>Source : Enquête nationale sur la population active namibienne</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur 1.1.2. Nombre de moyens de subsistance mis en place pour les personnes vulnérables ou défavorisées (les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes marginalisés)</p> <p>Niveau de référence : 1 (2017)</p> <p>Niveau cible : 4 (2023)</p> <p>Source : rapports de suivi</p>		
<p>1.3 Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)</p> <p>Niveau de référence : 45,5 (2013)</p> <p>Niveau cible : 33,3 (2023)</p>	<p>Source : Rapport sur le développement humain (RDH)</p> <p>Fréquence de la collecte : l'IPM a été intégré dans le</p>	<p>Produit 1.2. (objectif 1 de développement durable cible 1b) D'ici à 2023, le Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME, le Ministère des finances, le Ministère de l'élimination de la pauvreté et de la protection sociale, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'innovation et d'autres membres du conseil gouvernemental seront en mesure de créer et de mettre en œuvre des cadres</p>		

³⁹ Les niveaux cibles doivent être atteints en 2023.

Indicateurs de réalisation du Cadre de partenariat, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs ³⁹	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>1.4 Taux de chômage à l'échelle nationale, ventilé par zone (rurale ou urbaine) et par sexe</p> <p>Niveau de référence : 34,0 % (zone rurale : 39,2 % ; zone urbaine : 30,3 % ; F : 38,3 % ; H : 29,8 %) (2016)</p> <p>Niveau cible : 24 % (pas de données ventilées)</p>	<p>RDH en 2010 mais les données concernant la Namibie ont été collectées et communiquées pour la dernière fois en 2013</p> <p>Source : Enquête nationale sur la population active namibienne</p> <p>Fréquence de la collecte : tous les quatre ans</p>	<p><i>politiques et des programmes de développement novateurs, favorables aux populations pauvres et soucieux de la problématique femmes-hommes, en vue d'éliminer la pauvreté.</i></p> <p>Indicateur 1.2.1. Nombre de cadres politiques de développement tenant compte de la problématique femmes-hommes (indicateur de l'exécution des produits 1.1.2.3 du cadre intégré de résultats et d'allocations des ressources du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2017)</p> <p>Niveau cible : 2 (2023)</p> <p>Source: rapports de suivi et rapport d'évaluation</p> <p>Produit 1.3. <i>Les institutions nationales responsables de la diversification économique (Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME) ont la capacité de promouvoir le développement du contenu local et la création de valeur ajoutée concernant les ressources nationales.</i></p> <p>Indicateur 1.3.1. La politique relative aux ressources minérales a été examinée.</p> <p>Niveau de référence : 0 (2017)</p> <p>Niveau cible : 1 (2023)</p> <p>Source: Rapport annuel du Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME</p>	<p>(Université internationale de gestion) ; FAO ; Fondations Empretec</p>	
<p>Priorité ou objectif du pays : Pilier 3 Viabilité environnementale (cinquième plan national de développement)</p>				
<p>Réalisation 3.1 énoncée dans le Cadre de partenariat stratégique des Nations Unies (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2023, les populations vulnérables vivant dans les zones exposées aux catastrophes ou sensibles du point de vue de la biodiversité seront résilientes aux chocs et aux effets des changements climatiques (et tireront parti de la gestion des ressources naturelles)</p>			<p>Objectifs de développement durable 1, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15 et 17</p>	
<p>Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises</p>				

Indicateurs de réalisation du Cadre de partenariat, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs ³⁹	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>2.1 Hectares de terres gérés de manière durable en suivant des méthodes d'agriculture de conservation, d'utilisation durable des terres ou un régime d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices (pourcentage de terres placées sous un système structuré de gestion des ressources naturelles)</p> <p>Niveau de référence : 43,7 % (2016)</p> <p>Niveau cible : 45 % (2023)</p>	<p>Source: Namibian Association of CBNRM Support Organizations (Association namibienne des organisations d'appui à la méthode de gestion des ressources naturelles à l'échelon local)</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Produit 2.1. Politiques, cadres réglementaires et institutions mis en place pour garantir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'accès à ces derniers et le partage des bénéfices tirés de leur exploitation, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale</p> <p>Indicateur 2.1.1. Ressources naturelles gérées de manière durable, dans le cadre d'un régime d'utilisation durable, de conservation, d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices (indicateur de l'exécution des produits 1.4.1.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</p> <p>Indicateur 2.1.1.a Nombre de zones protégées par l'État au titre de l'amélioration de la gestion</p> <p>Indicateur 2.1.1.b Nombre d'hectares brûlés par des feux de veld dans les zones de conservation</p> <p>Indicateur 2.1.1.c. Régions évaluées dans le cadre de l'observation des tendances en matière de dégradation des terres</p> <p>Indicateur 2.1.1.d. Nombre d'écosystèmes en eau partagées (eau douce ou eau de mer) sous gestion concertée</p>	<p>Ministère de l'environnement et du tourisme ;</p> <p>Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts ;</p> <p>Ministère de l'élimination de la pauvreté et de la protection sociale ;</p> <p>Ministère de l'égalité des sexes ;</p> <p>Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME ;</p> <p>Ministère des finances ;</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial ;</p> <p>Fonds vert pour le climat ;</p> <p>PAM</p>	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 45 000</p>
<p>Indicateurs du Cadre de partenariat des Nations Unies: pourcentage de terres dégradées proportion de terres dégradées par rapport à la surface totale du territoire). Niveau de référence : 20 %</p> <p>Niveau cible : 18 % (2023)</p>	<p>Sources: Ministère de l'agriculture, de l'eau et des forêts, rapport sur la neutralité en matière de dégradation des terres</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p>	<p>Niveau de référence : a. 12 ; b. 3,7 millions d'hectares ; c.1; d. 3 ; (2016)</p> <p>Niveau cible : a. 20 (8 nouveaux) ; b. 1,3 million d'hectares ; c.1 ; d. 3 ; (2023)</p> <p>Sources : journaux officiels, plans de gestion des zones protégées et des parcs nationaux, outils de suivi du Fonds pour l'environnement mondial, rapports de la Commission permanente des eaux du bassin du fleuve Okavango et de la Commission du fleuve Orange-Senqu, et programme de mise en œuvre du cinquième plan national de développement</p>		
<p>2.2 Montant annuel des recettes provenant des zones protégées et de la méthode de gestion des ressources naturelles à l'échelon local</p>	<p>Sources: cinquième plan national de développement, comptabilité nationale</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur 2.1.2. Nombre d'instruments juridiques et politiques sur les ressources naturelles et l'environnement tenant compte des disparités entre les sexes et visant à améliorer l'accès aux biens et aux services, ainsi que leur contrôle.</p> <p>Niveau de référence : 3 ; Ordonnance de 1996 sur l'environnement, politique relative à la gestion des ressources naturelles à l'échelon local, et stratégie et plan d'action nationaux pour les changements climatiques (2017)</p> <p>Niveau cible : 4 ; Plan national d'adaptation pour la Namibie (2023)</p> <p>Sources : Journal officiel, de l'environnement, Environment Investment Fund (fonds pour l'investissement en matière d'environnement), méthode de gestion des ressources naturelles à l'échelon local, rapports ministériels et sectoriels.</p>		

Indicateurs de réalisation du Cadre de partenariat, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs ³⁹	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Niveau de référence : 147,4 millions de dollars namibiens (2014)</p> <p>Niveau cible : 296,3 millions de dollars namibiens (2022)</p>		<p>Indicateur 2.1.3. Nombre de mécanismes de coordination intragouvernementaux fonctionnels ayant été améliorés pour atteindre les cibles énoncées dans : la stratégie sur la neutralité en matière de dégradation des terres (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification); les contributions prévues déterminées au niveau national (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) ; les stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ; la Convention sur la diversité biologique</p> <p>Niveau de référence : 1; Namibian National Climate Change Committee (Comité namibien chargé des questions liées aux changements climatiques (2017)</p> <p>Niveau cible : 3. <i>Méthode de gestion des ressources naturelles aquatiques à l'échelon local, Conseil du développement durable ou SPANB/Namibian National Climate Change Committee (Comité namibien chargé des questions liées aux changements climatiques)/stratégie de neutralité en matière de dégradation des terres (2023)</i></p> <p>Sources : SPANB, Namibian National Climate Change Committee (Comité namibien chargé des questions liées aux changements climatiques) et rapports et comptes rendus sur la gestion durable des terres et la neutralité en matière de dégradation des terres; rapports sur la méthode de gestion des ressources naturelles à l'échelon local; rapports sectoriels annuels; conseil consultatif en matière de développement durable; rapports sur la neutralité en matière de dégradation des terres et les contributions prévues déterminées au niveau national; communications nationales</p> <p>Produit 2.2. <i>Des mesures innovantes et intégrées à plus grande échelle sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans les secteurs prioritaires sont financées et mises en œuvre.</i></p> <p>Indicateur 2.2.1. Nombre de systèmes accrédités à l'échelle nationale déjà mis en place pour accéder aux financements climatiques, allouer les fonds y relatifs, les suivre, en rendre compte et les contrôler.</p> <p>Niveau de référence : accès : 2 [Environment Investment Fund (Fonds pour l'investissement en matière d'environnement) et Desert Research Foundation of Namibia (Fondation namibienne pour la recherche sur les milieux désertiques)] allocation de fonds : 2; suivi : 0; rapports publiés sur le sujet : 2 (rapport biennal actualisé et communications nationales); contrôle : 0 (2017)</p> <p>Niveau cible : accès : 3 (soit les deux susmentionnés plus une cible supplémentaire); allocation de fonds : 1; suivi : 1; rapports publiés sur le sujet : 3 ; contrôle : 1 (2023)</p>	<p>Ministère de l'environnement et du tourisme ;</p> <p>Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts ;</p> <p>Ministère des mines et de l'énergie ;</p> <p>Ministère des finances ;</p> <p>Ministère de l'élimination de la pauvreté et de la protection sociale ;</p> <p>Ministère de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'innovation ;</p>	

Indicateurs de réalisation du Cadre de partenariat, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs ³⁹	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>2.3 Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique</p> <p>Niveau de référence : 33 % (2015) ;</p> <p>Niveau cible : 70 % du bouquet énergétique issu de ressources renouvelables d'ici à 2020</p>	<p>Sources : contribution prévue déterminée au niveau national pour la Namibie, rapport annuel sur la stratégie et le plan d'action nationaux pour les changements climatiques, quatrième communication nationale</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p>	<p>Produit 2.3. <i>Mise en place de solutions inclusives et durables par les fournisseurs de techniques d'exploitation des énergies renouvelables et les industries y relatives pour accroître le rendement énergétique et garantir un accès universel aux énergies modernes (en particulier les sources d'énergie renouvelables non reliées au réseau).</i></p> <p>Indicateur 2.3.1. Nombre de nouveaux partenariats de développement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui sont dotés de fonds suffisants pour améliorer l'efficacité énergétique ou la recherche de solutions énergétiques durables pour les populations ou les groupes mal desservis, ainsi que pour les femmes</p> <p>Niveau de référence : 2a, les communautés mal desservies (2) (Banque de développement de la Namibie/Banque africaine de développement/Agence allemande de coopération pour le développement, ensemble du pays, Environment investment Fund (fonds pour l'investissement en matière d'environnement) et Fonds vert pour le climat (région de Kunene); 2b, les femmes (0)</p> <p>Niveau cible : 4a, collectivités mal desservies (2); 4b, les femmes (2)</p>	<p>Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME ;</p> <p>Desert Research Foundation (Fondation pour la recherche sur les milieux désertiques) ;</p> <p>Environment investment Fund (Fonds pour l'investissement en matière d'environnement ;</p> <p>Banque de développement de la Namibie ;</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial ;</p> <p>PAM ;</p> <p>FAO</p> <p>Ministère de l'environnement et du tourisme ;</p> <p>Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts ;</p> <p>Ministère des mines et de l'énergie ;</p> <p>Ministère des finances ;</p> <p>Ministère de l'élimination de la pauvreté et de la protection sociale ;</p> <p>Ministère de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'innovation ;</p>	

Indicateurs de réalisation du Cadre de partenariat, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs ³⁹	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Sources : rapport annuel du Fonds pour l'investissement en matière d'environnement, rapport de la Banque de développement de la Namibie, rapport sur la stratégie et le plan d'action nationaux pour les changements climatiques, rapport de suivi et d'évaluation et rapports du Ministère des finances, du Ministère des mines et de l'énergie et du Namibia Energy Institute (Institut namibien de l'énergie), rapports sectoriels</p> <p>Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME ; Environment investment Fund (Fonds pour l'investissement en matière d'environnement) ; Banque de développement de la Namibie ; Fonds pour l'environnement mondial</p>				
<p>Priorité ou objectif du pays : Pilier 4 Bonne gouvernance (cinquième plan national de développement)</p>				
<p>Réalisation 4.1 énoncée dans le Cadre de partenariat stratégique des Nations Unies (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2023, les institutions gouvernementales aux niveaux national et régional seront responsables et transparentes, et associeront les citoyens aux mécanismes de prise de décisions participatifs.</p>			<p>Objectifs de développement durable 1, 5, 16 et 17</p>	
<p>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable</p>				
<p>3.1 Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (indicateur de réalisation 2.2.a du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique ; indicateur 5.5.1 des objectifs de développement durable)</p> <p>Niveau de référence : 47 % (2018) ;</p> <p>Niveau cible : 50 % (2023)</p>	<p>Source : Parlement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Source : Transparency International</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Source : Fondation Mo Ibrahim</p> <p>Fréquence de la collecte : semestrielle</p>	<p>Produit 3.1. <i>Habilitation, aux niveaux national et régional, des institutions publiques (par exemple, la Commission de lutte contre la corruption, le Parlement, le Cabinet du Premier Ministre, le Bureau du Médiateur, le Ministère de la justice) à assurer des fonctions essentielles pour améliorer l'application du principe de responsabilité, leur participation, leur représentation et l'établissement de rapports.</i></p> <p>Indicateur 3.1.1. Nombre d'institutions ayant adopté des mesures efficaces aux niveaux national, régional et sectoriel en vue d'atténuer les risques de corruption et ayant rendu des comptes à cet effet (indicateur de réalisation 1.2.3.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence : 1 à l'échelle nationale, 1 à l'échelle régionale, 1 au niveau sectoriel (2017)</p> <p>Niveau cible : 4 à l'échelle nationale, 4 à l'échelle régionale, 4 au niveau sectoriel (2023)</p> <p>Sources : rapports annuels du Conseil national et du Cabinet du Premier Ministre</p>	<p>Commission de lutte contre la corruption ; Parlement ; Cabinet du Premier Ministre ; Ministère de la justice ; Médiateur ; Ministère de l'élimination de la pauvreté et de la protection sociale ; Ministère de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'innovation ; Ministère de l'industrialisation, du</p>	<p>Ressources ordinaires : 946</p> <p>Autres ressources : 3 612</p>

Indicateurs de réalisation du Cadre de partenariat, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs ³⁹	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
Indice de la perception de la corruption			commerce et du développement des PME ;	
Niveau de référence : 52 points (2016)		Indicateur 3.1.2. Nombre d'institutions nationales et infranationales ayant mis en place des mécanismes efficaces et novateurs aux fins de la participation citoyenne, notamment la participation des femmes et des groupes marginalisés (indicateur de réalisation 2.2.2.4 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)	Ministère des finances ;	
Niveau cible : 60 points (2023)		Niveau de référence : 2 (2017)	Agence namibienne de statistique ;	
3.2 Indices/sous-indices de l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique portant sur les perspectives économiques durables et le développement humain		Niveau cible : 4 (2023) (2 au niveau national, 2 au niveau infranational)	direction de l'innovation et de la réforme des services publics ;	
Niveau de référence : 69,8 (2015)		Sources : Cabinet du Premier Ministre et rapport annuel de la direction de l'innovation et de la réforme des services publics	ONU-Femmes ;	
Niveau cible : 80 (2023)		Indicateur 3.1.3. Nombre d'affaires ou de plaintes relatives aux droits de l'homme ayant donné lieu à une enquête et résolues par le Bureau du Médiateur au cours de l'année de présentation du programme	FNUAP ;	
		Niveau de référence : 3 749 (2016) (H 2 461, F 1 104, groupes 154, indéterminé: 30)	PAM ;	
		Niveau cible : 3 000 (2023) (H 1 461, F 104, groupes: 0, indéterminé : 0)	FAO ;	
		Source : Rapport annuel du Bureau du Médiateur	OMS ;	
		Produit 3.2. Renforcement des capacités de l'ensemble du Gouvernement en vue de l'intégration du Programme 2030 dans les plans de développement et les budgets, notamment les questions liées à l'égalité des sexes		
		Indicateur 3.2.1. Nombre de plans et de budgets sectoriels, aux niveaux national et infranational, qui tiennent compte des objectifs de développement durable		
		Niveau de référence : 0 (2017)		
		Niveau cible : 34 (2023) (bureaux, 3; ministères:23; organismes : 8)		
		Sources : budgets nationaux et infranationaux; plans sectoriels, cadre de dépenses à moyen terme; rapport sur les indicateurs de référence relatifs aux objectifs de développement durable (PNUD)		
		Indicateur 3.2.2. Pourcentage de secteurs disposant de mécanismes de collecte et d'analyse de données qui fournissent des données ventilées, en vue de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (indicateur de réalisation 1.1.1.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique)		
		Niveau de référence : 26 % (2017) ;		

<i>Indicateurs de réalisation du Cadre de partenariat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs³⁹</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
---------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

Niveau cible : 100 % (2023)

Sources : Commission nationale de planification et rapport annuel de l'Agence namibienne de statistique